

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2010**

**1 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DES VOIRIES ET ENTREES D'AGGLOMERATION
RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES/CHOIX DES ENTREPRISES :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres pour le choix des entreprises chargées de la réalisation des travaux du programme d'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 Juin 2010 pour apprécier la recevabilité des dossiers des candidatures des entreprises .

Après étude des dossiers avec le Maître d'œuvre EGIS AMENAGEMENT, la Commission s'est à nouveau réunie le 09 Juillet 2010 pour procéder au choix des entreprises en fonction des critères de jugement qui avaient été définis dans le cahier des charges du dossier de l'Appel d'Offres.

Après présentation des propositions des entreprises au Conseil Municipal et après discussion, celui-ci décide à l'unanimité de retenir les entreprises les mieux disantes, à savoir :

Pour le lot n° 1 - Voirie et Assainissement :

L'Entreprise COLAS EST pour la somme de 1 703 906,32 €

Pour le lot n° 2 – Eclairage Public et réseaux secs :

L'Entreprise D.R.T.P. pour la somme de 170 429,90 €

Pour le lot n° 3 – Aménagements paysagers – Mobilier Urbain :

L'Entreprise C.T.P. à Cormontreuil pour la somme de 92 893,95 €

Une variante pourra être envisagée dans le cadre de travaux supplémentaires pour un arrosage automatique.

Madame le Maire est chargée des formalités nécessaires à la suite de ce dossier.

2 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION (dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération) Phase 1 – Rue de Villedommange, des Lorraines et Emile Brûlé

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 897 en date du 24 Février 2010 la commune s'est engagée à accompagner les travaux d'enfouissement électrique réalisés par le SIEM sur les voies concernées par la 1^{ère} tranche de l'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération, par des travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom.

En ce qui concerne le réseau France Télécom, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la personne publique pour les infrastructures communes de Génie Civil, et par France Télécom pour les travaux de câblage.

Le devis présenté par France Télécom dans le cadre de cette répartition est de 2 664,47 € T.T.C.

Le devis présenté par l'Entreprise D.R.T.P pour les travaux de Génie Civil est de 14 772.76 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide après vote à l'unanimité :

- D'accepter ces deux devis,
- De signer avec France Télécom la Convention Locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne fin de ce programme.

3 - AVENANT n° 2 POUR MAITRISE D'ŒUVRE/MISSION O.P.C.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement Sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération de la commune, la Société EGIS AMENAGEMENT a été retenue par délibération n° 811 en date du 28 Janvier 2008.

Les travaux de la place communale n'ayant pas été prévus dans le projet initial, le Conseil Municipal par délibération n°885 du 16 Novembre 2009 a pris un avenant afin d'étendre la mission de maîtrise d'œuvre à la Place de la Mairie.

La mission O.P.C. (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) est une mission complémentaire que la Société EGIS AMENAGEMENT nous propose de prendre en charge pour un montant de 9 520 € H.T.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité :

- Décide d'accepter l'Avenant n°2 proposé par EGIS AMENAGEMENT afin d'assurer le pilotage et la coordination des différents intervenants pour un montant de 9 520 € H.T. soit 11 385,92 T.T.C.
- Charge Madame le Maire de la signature de l'Avenant n° 2 avec la Société EGIS AMENAGEMENT.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

- Mr ARZILLIER informe le Conseil Municipal des visites du Bureau VERITAS et de la SOCOTEC afin de contrôler les équipements électriques et techniques des bâtiments communaux. Un certain nombre de travaux de mise en conformité sont à réaliser en particulier dans la salle des Fêtes. Des avenants seront à signer sur les contrats liant la commune à ces deux organismes de contrôle car des vérifications supplémentaires sont devenues obligatoires.

Une visite de la Commission de Sécurité de la Sous Préfecture est prévue prochainement pour la Salle Polyvalente

. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement de deux agents est à envisager pour le prochain recensement qui doit intervenir en Janvier 2011. Un appel à candidature sera effectué dans le journal communal de la rentrée.

- L'Entreprise KIEFFER de Ormes a été retenue par la Commission Bâtiments avec d'effectuer le remplacement des deux portes de sécurité de la Salle des Fêtes. Le devis s'élève à la somme de 9 235.58 € T.T.C.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 06 SEPTEMBRE 2010 A 20 H 30.